

Paris, le 16 juin 2020

2^{ème} tour des élections municipales 2020 et handicap

L'APAJH invite à saisir l'opportunité d'une campagne inédite pour transformer en profondeur les liens entre les élus municipaux et leurs électeurs.

Près de 100 jours après le premier tour des élections municipales, la France s'apprête à organiser le second tour des élections municipales, alors que presque 5 000 communes n'ont pas encore élu leur équipe municipale. La crise sanitaire actuelle bouleverse non seulement le calendrier, mais également la campagne électorale.

L'épidémie du Covid-19 nous a mis face à une nouvelle réalité : notre quotidien est profondément modifié, dans chaque domaine, que ce soit l'emploi, les loisirs, ou même les déplacements.

Dans ce contexte, les élections municipales se dérouleront le 28 juin prochain et représentent un véritable enjeu, comme l'explique Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH : « *Aujourd'hui, nous sommes dans une campagne tout à fait particulière. Nous avons à la fois une grande majorité de communes qui ne vont pas organiser de second tour car les maires sont déjà élus, et d'autres qui doivent mobiliser des électeurs trois mois après le premier tour de cette élection, qui avait d'ores et déjà vu une grande abstention* ».

Les personnes en situation de handicap ne sont pas des citoyens de seconde zone !

La campagne officielle a débuté ce lundi 15 juin, au lendemain d'une quatrième allocution du Président de la République qui confirme certes les élections municipales mais restreint les conditions de campagne : « *Avec les conditions sanitaires à respecter, à juste titre, nous sommes en droit de nous interroger. Comment se déroulera cette campagne alors que les meetings, les réunions chez l'habitant, les distributions de tract ou tout simplement les rencontres entre le candidat et les électeurs dans des lieux publics, ne peuvent avoir lieu dans l'état actuel ? Comment s'assurer que l'ensemble des votants pourront accéder à l'ensemble des informations ?* » éclairc Jean-Louis Garcia, avant de poursuivre « *Cette question se pose d'autant plus pour les personnes en situation de handicap, qui peuvent déjà être éloignées des procédures électorales, parce qu'elles n'ont retrouvé leur droit de vote que depuis l'année dernière, parce que les programmes, tracts et autres documents électoraux ne sont pas rendus accessibles, ou tout simplement parce qu'elles ignorent qu'elles peuvent voter. Alors comment agir pour qu'elles ne pâtissent pas en plus des conséquences de cette crise sanitaire exceptionnelle ?* »

« Cette campagne inédite doit être un laboratoire à idées [...] » Jean-Louis Garcia

L'APAJH, depuis 1962, milite pour l'accès à la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap, et notamment le droit de vote inaliénable.

La loi dite « Handicap » de 2005 posait les jalons de cette citoyenneté. Aujourd'hui, les possibles futurs élus locaux que sont les candidats doivent s'engager pour permettre à l'ensemble des citoyens d'exercer pleinement leur droit : rendre accessible leur documentation électorale (programme, tract etc.). L'accessibilité des bureaux de vote doit être garantie et des procurations doivent être proposées aux personnes fragiles qui ne pourront se déplacer pour des raisons sanitaires. Au-delà de ces mesures, c'est une réelle politique à mener envers les futurs administrés en situation de handicap afin qu'ils soient pleinement citoyens.

Cette crise sanitaire a encore une fois démontré que les personnes en situation de handicap doivent plus souvent « composer » avec leurs droits, leurs ressources, leurs projets. Une telle situation de fait ne peut plus perdurer : les futures équipes municipales doivent se réinventer et saisir l'opportunité actuelle pour bâtir la société inclusive.



« Cette campagne inédite doit être un laboratoire à idées pour réinventer la rencontre, aller au-devant de l'ensemble des publics électeurs, à la rencontre de l'ensemble des citoyens, tout au long de la prochaine mandature » insiste Jean-Louis Garcia.

Forte de son expérience auprès des plus vulnérables depuis près de 60 ans, et d'un maillage local riche, sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer, le réseau APAJH se pose comme interlocuteur des communes tout au long de la prochaine mandature pour mettre son expertise au service de l'accès au droit d'être pleinement citoyen.

C'est dans cette démarche que l'APAJH a réalisé et diffusé auprès des candidats républicains le Pacte Handicap APAJH 2020-2026 qui propose des actes forts pour que les maires s'engagent résolument comme premiers acteurs de l'accessibilité au quotidien.

De nombreux candidats de ce second tour ont d'ores et déjà signé le Pacte Handicap APAJH 2020-2026.

**Retrouvez le Pacte Handicap 2020-2026 et les candidats signataires
en cliquant sur le lien ci-dessous :**

<https://www.societe-inclusive.org/actualites/pacte-handicap-apajh-2020-2026/>

A propos de la Fédération APAJH...

Créée en 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 93 départements, elle accompagne 30 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans près de 700 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.



Céline DIAZ
Tél. : 06 30 43 60 01
c.diaz@apajh.asso.fr

Contact